

I - Elèves INTERNES ou INTERNES EXTERNÉS (forfait repas sans hébergement)

L'accès au service restauration est en libre service avec **carte magnétique individuelle**. Cette carte, vendue 5,40 euros est **valable toute la durée de la scolarité à la Cité Scolaire de Kérichen**.

EN CAS DE PERTE OU DE DESTRUCTION DE SA CARTE, l'élève prévient **immédiatement** le service financier afin de **bloquer son compte**, et **rachète** une nouvelle carte (5,40 €).

L'élève utilise **obligatoirement** sa carte pour accéder au self-service, et ceci pour tous les repas, petit-déjeuner compris. En cas d'oubli, il doit **contacter rapidement le service de gestion**.

Le tarif est forfaitaire et trimestriel.

Interne (Nuit + Petit déjeuner + repas du midi et du soir) : **590,96 Euros** pour le 1er trimestre.

Interne-Externé (Petit déjeuner + repas du midi et du soir) : **458,99 Euros** " " " "
(9/10ème du tarif d'internat)

Les tarifs de l'année 2011 seront votés en décembre 2010

LES FACTURES SONT REMISES AUX FAMILLES AUX PERIODES SUIVANTES

Mi-octobre pour le premier trimestre / Mi-janvier pour le deuxième / Mi-avril pour le troisième

MODALITES DE PAIEMENT : 3 choix de paiement vous sont proposés

1) le prélèvement automatique : pour plus de détails voir note « prélèvement automatique des élèves internes » en **ANNEXE 1** au verso

VOUS ÊTES NOUVEL ÉLÈVE : **TRANSMETTRE :**

- La fiche d'inscription « restauration » (ANNEXE 3)
- Un chèque de 5,40 € pour la carte magnétique
- La demande et l'autorisation de prélèvement (ANNEXE 4) et le relevé d'identité bancaire du responsable légal

VOUS ÊTES ANCIEN ÉLÈVE DÉJÀ EN PRÉLÈVEMENT OU SOUHAITEZ ADOPTER CE MODE DE PAIEMENT : **TRANSMETTRE :**

- La fiche d'inscription « restauration » ANNEXE 3 + demande et l'autorisation de prélèvement (ANNEXE 4) et le relevé d'identité bancaire du responsable légal

2) le paiement par chèque (à réception de la facture transmise aux familles) doit être libellé au nom de l'Agent comptable du Lycée Kérichen.

VOUS ÊTES NOUVEL ÉLÈVE : **TRANSMETTRE**

- La fiche d'inscription « restauration » (ANNEXE 3) et un chèque de 5,40 € pour la carte magnétique.

VOUS ÊTES ANCIEN ÉLÈVE ET POSSEDEZ UNE CARTE : **TRANSMETTRE**

- La fiche d'inscription « restauration » (ANNEXE 3)

3) le paiement en espèces

Pour les règlements en espèces, s'adresser impérativement au **SERVICE DE GESTION** de chaque établissement. Une quittance sera délivrée.

VOUS ÊTES NOUVEL ÉLÈVE : **TRANSMETTRE**

- La fiche d'inscription « restauration » (ANNEXE 3) et adressez-vous au service de gestion pour régler 5,40 € pour la carte magnétique

VOUS ÊTES ANCIEN ÉLÈVE ET POSSEDEZ UNE CARTE : **TRANSMETTRE**

- La fiche d'inscription « restauration » (ANNEXE 3)

LES CARTES SERONT DISTRIBUEES AUX NOUVEAUX INTERNES LORS DE L'ACCUEIL A L'INTERNAT

NOTA : TOUS LES CHEQUES SONT A LIBELLER A L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE KERICHEN

II- Elèves DEMI-PENSIONNAIRES

Principe :

A chaque passage au self, la carte est débitée du prix d'un repas.

Les cartes ne sont ni reprises, ni remboursées.

Modalités :

L'élève achète **une carte (prix 5,40 euros)** qu'il fait charger à 20 repas minimum et qu'il doit ensuite recharger selon le même principe. Le prix du repas est fixé à **3.00 euros** jusqu'au **31.12.2010**.

Les élèves devront posséder leur carte dès le premier repas. Les nouvelles cartes seront distribuées dans les classes le jour de la rentrée scolaire. Les anciens élèves conservent leur carte.

ATTENTION :

L'élève doit suivre son crédit : une borne de consultation est à sa disposition près de l'accueil de chaque établissement.

Pour le renouvellement des repas, un délai maximal de **48 HEURES** est nécessaire pour recharger la carte.

EN CAS DE PERTE OU DE DESTRUCTION DE SA CARTE, l'élève prévient **immédiatement** le service de gestion afin de **bloquer son compte**, et **rachète** une nouvelle carte (5,40 euros). **Le solde de l'ancienne carte est transféré sur la nouvelle.**

Cas 1 - Elève déjà demi-pensionnaire en 2009-2010

LA CARTE DE SELF DOIT ETRE CREDITEE PAR **CHEQUE, CARTES BANCAIRES** ou **ESPECES AVANT FIN JUIN**

Si le compte est suffisamment approvisionné : NE RIEN FAIRE.

Cas 2 - Nouveau demi-pensionnaire : expédier

- la fiche d'inscription (**ANNEXE 3**) + un chèque de **65.40 euros** (5,40 euros pour la carte + 60 euros pour 20 repas).

MODALITES DE PAIEMENT A PARTIR D'OCTOBRE

4 choix vous sont proposés :

1) le paiement par chèque

L'élève devra saisir et déposer un chèque de **60 euros** dans la borne interactive située à proximité de l'accueil.

2) le paiement par carte bancaire à la borne interactive

3) le paiement en espèces

Pour les règlements en espèces, s'adresser impérativement au service de gestion (bureau intendance). Une quittance sera délivrée.

4) le prélèvement automatique

LA PROCÉDURE DU PRÉLÈVEMENT NE SERA MISE EN PLACE QU' A PARTIR **d'octobre** (voir note prélèvement automatique des demi-pensionnaires – **ANNEXE 2**) au verso

Si vous êtes intéressé(e) :

nous faire parvenir en même temps que le bulletin d'inscription :

- La demande et l'autorisation de prélèvement ANNEXE 4 et le relevé d'identité bancaire du responsable légal

4) Les élèves qui déjeunent occasionnellement peuvent acheter, aux distributeurs situés à proximité de l'accueil de l'établissement, une carte à usage unique au prix de **3,50 Euros** le repas. **CETTE CARTE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE UTILISEE LE JOUR DE L'ACHAT.**

TOUS LES DOCUMENTS SONT A ADRESSER PAR RETOUR DE COURRIER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION (les mettre dans une enveloppe à part pour le SERVICE GESTION et rappeler votre nom, prénom et classe sur l'enveloppe)

I- NOTE AUX ELEVES INTERNES NON BOURSIERS

PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Les frais scolaires des élèves internes non boursiers peuvent être réglés par prélèvement automatique.

Ce système est **simple et efficace** et vous évite des frais postaux et des oublis de paiement.

Il vous suffit de compléter le formulaire ANNEXE 4 et de nous le transmettre avec votre relevé d'identité bancaire.

Chaque fin de trimestre vous pouvez demander l'annulation du prélèvement par courrier avant le 20 décembre ou le 20 février.

Mais à tout moment, en cas de difficultés graves, vous pouvez aussi demander la suspension du prélèvement.

Le dispositif est le suivant :

Pour le trimestre septembre-décembre, 3 mensualités sont prévues :

- le 1^{er} prélèvement aura lieu le 8 octobre
- le 2^{ème} le 10 novembre
- le solde le 10 décembre

Un échéancier sera expédié aux familles avant le 1^{er} prélèvement et **toute modification** devra être **notifiée par courrier**

QUALITES	MONTANT TRIMESTRIEL	Prélèvement du 08/10/2010	Prélèvement du 10/11/2010	Prélèvement du 10/12/2010
INTERNES	590.96€	194,00	194,00	SOLDE
INTERNES HEBERGEES	590.96€	194,00	194,00	SOLDE
INTERNES EXTERNES	458.99€	153,00	153,00	SOLDE

Pour toute demande de précisions, adressez-vous au bureau intendance

- téléphone: 02 98 43 82 09
- Mail : gestion.0290007a@ac-rennes.fr
- courrier: Bureau intendance

ANNEXE 2

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

II -NOTE AUX ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Les repas des élèves demi-pensionnaires peuvent être réglés par prélèvement automatique mensuel.

Ce système est **simple et efficace**, il vous évite de penser à déposer régulièrement des chèques successifs.

Il appartient à l'élève de surveiller son compte. Vous pouvez à tout moment annuler ou suspendre votre prélèvement. Votre demande écrite devra nous parvenir avant le **20 de chaque mois**.

Si vous optez pour le prélèvement, il vous suffit de compléter le formulaire annexe 4 et de nous le transmettre avec votre relevé d'identité bancaire.

Le dispositif est le suivant :

Les prélèvements auront lieu le 5 de chaque mois. Ils commenceront le 5 octobre 2010 et se termineront le 5 mai 2011.

ATTENTION

Le prélèvement de Janvier sera cependant suspendu en raison du changement de l'année civile. Les familles devront recrediter les comptes par chèque, carte bancaire ou espèces.

Le montant sera de 60 euros pour 20 repas.

Après le dernier prélèvement, si le crédit est insuffisant, le paiement par chèque, carte bancaire ou en espèces sera le mode de règlement.

SI VOUS CHOISISSEZ CETTE OPTION, BIEN VOULOIR L'INDIQUER SUR LA FICHE D'INSCRIPTION A LA RESTAURATION DE L'ELEVE.

En fin d'année scolaire, deux situations :

- Votre enfant poursuit sa scolarité au lycée → une nouvelle demande permettra de reconduire le prélèvement pour la nouvelle année scolaire. En cas de solde positif, celui-ci est reporté pour l'année scolaire suivante.
- Votre enfant quitte l'établissement → ce départ met fin automatiquement à tout prélèvement. En cas de solde sur la carte, celui-ci vous sera remboursé sur demande écrite de la famille.

FICHE D'INSCRIPTION
SERVICE DE RESTAURATION DE LA CITE SCOLAIRE DE KERICHEN ANNEE 2010/2011

Je soussigné Monsieur ou Madame

Adresse : Téléphone

Demande l'inscription de l'élève : NOM :

Prénom :

date de naissance : classe :

qualité		Mettre croix selon la qualité choisie	Prélèvement Oui ou non	Documents à transmettre
INTERNE	ancien élève			Fiche d'inscription + Document prélèvements (si oui)
INTERNE	nouvel élève			Fiche d'inscription + chèque de 5,40€ + Documents prélèvements (si oui)
INTERNE EXTERNÉ	ancien élève			Fiche d'inscription + Document prélèvements (si oui)
INTERNE EXTERNÉ	nouvel élève			Fiche d'inscription + chèque de 5,40€ + Documents prélèvements (si oui)
DEMI-PENSIONNAIRE	ancien élève			Fiche d'inscription + chèque de 60€ + documents de prélèvements (si oui)
DEMI-PENSIONNAIRE	nouvel élève			Fiche d'inscription + chèque de 65,40 € + documents de prélèvements (si oui)

L'élève demi-pensionnaire mangera-t-il au self le soir ? oui non (barrer la mention inutile)

PS : **porter au dos du chèque** NOM, prénom, classe de l'élève en 2010-2011 et n° carte de l'élève (pour les anciens élèves)

FICHE D'INSCRIPTION
SERVICE DE RESTAURATION DE LA CITE SCOLAIRE DE KERICHEN ANNEE 2010/2011

Je soussigné Monsieur ou Madame

Adresse : Téléphone

Demande l'inscription de l'élève : NOM :

Prénom :

date de naissance : classe :

qualité		Mettre croix selon la qualité choisie	Prélèvement Oui ou non	Documents à transmettre
INTERNE	ancien élève			Fiche d'inscription + Document prélèvements (si oui)
INTERNE	nouvel élève			Fiche d'inscription + chèque de 5,40€ + Documents prélèvements (si oui)
INTERNE EXTERNÉ	ancien élève			Fiche d'inscription + Document prélèvements (si oui)
INTERNE EXTERNÉ	nouvel élève			Fiche d'inscription + chèque de 5,40€ + Documents prélèvements (si oui)
DEMI-PENSIONNAIRE	ancien élève			Fiche d'inscription + chèque de 60€ + documents de prélèvements (si oui)
DEMI-PENSIONNAIRE	nouvel élève			Fiche d'inscription + chèque de 65,40 € + documents de prélèvements (si oui)

L'élève demi-pensionnaire mangera-t-il au self le soir ? oui non (barrer la mention inutile)

PS : **porter au dos du chèque** NOM, prénom, classe de l'élève en 2010-2011 et n° carte de l'élève (pour les anciens élèves)